

TE38

BUREAU du 29 juin 2026

DÉCISION N°2026-086

Objet : ISERENOV - Programmation 2026

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Bernard JULLIEN, Luc GUSTA, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Pierre MARTIN-JARRAND, Vice-présidents thématiques, et Mesdames et Messieurs, Philippe ARNAL, Marylin ARNDT-VINCENT, Guy BAUSSART, Daniel BERT, Dominique BRUCHON, Catherine CLAUDIO, Patrick COLLIN, Franck CREMILLIEUX, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Samuel DULEY, Philippe FAURE, Georges GERMAN, Bernard GUILLARME, Pascal HERRERO, Nicolas JALLOT, Rémy LEPISSIER, Alain MAFFET, Jean MARTIN, Daniel MEHR, Emmanuel MONTAGNON, Fabrice PRUNELLE, Patrick ROSSI, Rémi VALVERDET, Alexandre VEHIER, Bernard VEYRET et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu, la délibération n°2022-042 du Comité Syndical du 21 mars 2022 mettant en place le dispositif de financement des travaux de rénovation énergétique, instaurant les modalités d'éligibilités des projets, de calcul de la subvention attribuée ; et déléguant au Bureau le soin d'attribuer les demandes de subventions ;

Vu la délibération n°2023-072 du Comité Syndical du 12 juin 2023 approuvant les nouvelles conditions d'éligibilité relatives aux postes de travaux et aux bénéficiaires pour tous projets instruits à partir du 01 juin 2023 ;

Vu la délibération n°2024-134 du Comité Syndical du 16 décembre 2024 concernant l'évolution du dispositif Isèrenov ;

Vu les demandes formulées par les collectivités ;

Il est rappelé que par délibération du 21 mars 2022, le Comité Syndical a décidé de mettre en place un dispositif de financement à la rénovation énergétique des bâtiments publics - Prime CEE appelé « ISERENOV ».

Dans ce cadre, le Comité Syndical a délégué au Bureau le soin d'attribuer les demandes de subventions.

Les demandes de subventions ci-jointes annexées représentent un montant de **28 039,60 €**, pour un montant de travaux HT de **57 387,12 €**, ce qui porte la consommation des crédits sur l'exercice budgétaire 2026 à **241 120,54 €** euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

➤ D'attribuer les aides financières pour l'année 2026 selon la programmation annexée :

- **28 039,60 €** sur le programme « ISERENOV »



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

Acte publié le 6 juillet 2026

Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENoble (38000)